

Voici ce que dit Auguste VIERSET dans ***Mes souvenirs sur l'occupation allemande en Belgique*** en date du

5 novembre 1917

Après avoir reçu au gouvernement provincial les bourgmestres des faubourgs, M. Kranzbühler s'est rendu ce matin à 11 heures à l'hôtel de ville pour faire connaître à M. le bourgmestre faisant fonction les concessions consenties par l'autorité occupante dans la question de la flamandisation des administrations communales. Elle n'exige plus que celles-ci emploient la langue flamande pour leur service intérieur, elle les autorise à user à leur gré du flamand ou du français dans leurs relations entre elles ; enfin, elle suspend provisoirement l'obligation pour les fonctionnaires communaux d'employer exclusivement le flamand, après constatation de leur connaissance parfaite de cette langue. Mais elle exige que la correspondance entre les communes et les administrations de l'État et de la province se fasse uniquement en flamand. M. Steens s'est refusé à souscrire à ces conditions. Le président de l'administration civile a déclaré que l'autorité allemande ne pouvait accorder davantage et que des mesures «*foudroyantes*» seraient prises au besoin pour assurer l'application de l'arrêté. M. Kranzbühler a ajouté que les bourgmestres seraient convoqués

demain à 5 heures (heure allemande) au gouvernement provincial.

Notes de Bernard GOORDEN.

Eugen **Kranzbühler** (1870-1928).

Louis **Steens** (1849-1933).

L'**Arrêté concernant la langue officielle en Flandre** (du 9 août) est repris en trois langues aux pages 583-588 de la **Législation allemande pour le territoire belge occupé** (textes officiels ; Huberich, Charles Henry; Nicol-Speyer, Alexander ; La Haye, Nijhoff ; 1917, 728 pages), volume 12, N°387, 2 septembre 1917 :

<https://ia802705.us.archive.org/23/items/lgislationale12hubeuoft/lgislationale12hubeuoft.pdf>

Rappelons qu'Auguste **VIERSET** (1864-1960), secrétaire puis chef de cabinet d'Adolphe MAX, de 1911 à 1939 (année de la mort du bourgmestre, encore en fonction), lui a consacré une biographie : **Adolphe MAX**. La première édition, de 1923, comportait 46 pages. C'est de la deuxième édition, de 1934 (comportant 226 pages), que nous avons extrait le chapitre « *Sous l'occupation allemande* » (pages 29-71) :

<http://www.idesetautres.be/upload/VIERSET%20ADOLPHE%20MAX%20SOUS%20OCCUPATION%20ALLEMANDE.pdf>

Il fut l'*informateur* du journaliste argentin Roberto J. **Payró** (1867-1928) pour sa série d'articles, traduits en français par nos soins :

« *Un ciudadano ; el burgomaestre Max (1-5)* » ; in ***La Nación*** ; 29/01-02/02/1915 :

pour le début de l'évocation relative à août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140817%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 18 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140818%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour le 19 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140819%20PAYRO%20%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 20-23 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140820%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 24-27 août 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140824%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR..pdf>

pour les 28 août / 2 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140828%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>

pour les 16-27 septembre 1914 :

<http://idesetautres.be/upload/19140916%20PAYRO%20UN%20CIUDADANO%20EL%20BURGOMAESTRE%20MAX%20FR.pdf>